

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 1257 - page 3263

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la préfecture de police.

LES OUBLIE (E) S DE LA MEMOIRE ASSOCIATION CIVILE HOMOSEXUELLE DU DEVOIR DE MEMOIRE.

Nouvel objet : fédérer sur le territoire national des personnes physiques et morales, qui reconnaissent que la déportation pour motif d'homosexualité est un élément constitutif de la mémoire commune de la déportation ; regrouper toutes les personnes physiques et morales qui souhaitent agir pour assurer la pérennité, l'enrichissement et la transmission de la mémoire de la déportation et de l'internement ; mettre en lumière le vécu de personnes homosexuelles ayant eu un rôle important dans l'histoire récente, de la seconde guerre mondiale à nos jours, tout particulièrement lorsque ce vécu est tombé dans l'oubli ; oeuvrer pour la création de lieux mémoriels, de toute forme, sur tout le territoire pour la connaissance et la reconnaissance de la déportation pour motif d'homosexualité et notamment pour l'édification d'un monument national aux personnes lgbti, victimes de discriminations, de violences et de crimes de haine ; soutenir, entreprendre, favoriser toute étude ou recherche, action d'information, de formation ou d'éducation, action politique, culturelle ou sociale, pour la connaissance et la reconnaissance de la déportation pour motif d'homosexualité ; présenter un drapeau de tradition aux couleurs de la France, aux armes de l'association, dans les villes du territoire national, lors des cérémonies nationales et organisées par les autorités locales, pour marquer notre témoignage visible de reconnaissance et de solidarité de mémoire ; organiser des événements publics de mémoire, rappelant ce qui a été, raconter la réalité des faits sur la déportation des homosexuel (e) s, ainsi qu'une cérémonie autour du 17 mai (journée internationale contre l'homophobie) ; s'associer au devoir de mémoire durant toutes les cérémonies organisées par les pouvoirs publics - les membres de l'association et le drapeau doivent y être présents ; lutter pour la paix et contre toutes formes de discriminations et de lgbtphobies qui existent encore aujourd'hui en France et dans le monde ; agir dans le respect le plus absolu des principes de liberté individuelle et d'égalité ; entreprendre toutes actions juridiques et judiciaires liées à la poursuite de ses objectifs ; assurer en toutes circonstances l'entraide, la solidarité entre les membres.

Siège social : 206, quai de Valmy, 75010 Paris.

Transféré ; nouvelle adresse : Fondation pour la Mémoire, 30, boulevard des Invalides, 75007 Paris.<http://www.devoiretmemoire.org>

Date de la déclaration : 19 juin 2015.

